



17 septembre 2015

Accueil des réfugiés

La conférence des Présidents d'Université poursuit sa mobilisation en faveur de l'accueil des réfugiés. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour recevoir dignement dans ses établissements membres les réfugiés des pays victimes de conflits, notamment syriens, irakiens et érythréens.

Dans une période particulièrement dense pour tous les personnels en raison de la rentrée, les universités s'engagent collectivement à accompagner les jeunes adultes réfugiés, titulaires d'un récépissé de l'OFPRA, qui souhaitent suivre un cursus d'études dans le supérieur ou recevoir une formation de niveau universitaire afin de faciliter leur insertion dans la société française.

La CPU appelle chacun de nos établissements à :

1. simplifier le plus possible les démarches d'accueil, d'inscription et d'intégration dans les établissements, y compris en les exonérant des droits d'inscription la première année. La question des étudiants ne disposant pas d'attestation d'études dans le supérieur ou de justificatif de leur diplôme devra être traitée de façon pragmatique, éventuellement par un test des connaissances requises pour suivre la discipline demandée, et par l'accès aux cours de langue et culture françaises tels qu'en proposent de nombreux départements de français langue étrangère.
2. identifier un service référent par université (le SRIE par exemple) chargé de coordonner l'action des autres services (SCUIO, scolarité, médecine du travail, formation tout au long de la vie...);
3. offrir aux étudiants réfugiés une aide sociale d'urgence personnalisée en relation avec les services des CROUS, notamment pour l'accès au logement ;
4. impliquer les COMUE dans le processus, à travers la mise en place d'une cellule ad hoc, sous la conduite d'une personne référente, chargée de faire la liaison avec les rectorats, les préfectures, les municipalités, ainsi que les principaux ministères concernés (MENESR et MAEDI), mais aussi de coordonner les possibilités de formation offertes aux étudiants réfugiés.
5. Inciter les associations étudiantes engagées dans l'action sociale, la citoyenneté, la culture..., et plus généralement dans la vie de campus, à s'associer à la démarche de leur établissement en faveur de la communauté des réfugiés, par exemple en développant des actions de parrainage ou en créant des binômes.



Par le passé, la CPU a démontré sa capacité à mobiliser rapidement et efficacement ses établissements en faveur des étudiants réfugiés, notamment lors du tremblement de terre en Haïti. Une fois encore, aux côtés des conférences partenaires (CGE ou CDEFI en France, HRK en Allemagne...), elle entend prendre toute sa part dans les actions de politique citoyenne et sociale destinées à favoriser l'insertion des réfugiés sur tout le territoire français. Les municipalités les accueillent, nous les formerons.

Forte de la tradition d'asile de la France, l'Université française peut et doit accompagner ces évolutions. C'est une question de dignité et de solidarité pour ces réfugiés, et leur avenir.